

Le mardi 25 octobre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# **L'APF et la FFH engagées pour promouvoir la pratique sportive des personnes en situation de handicap**

Quelques semaines après les Jeux paralympiques de Rio, l'Association des paralysés de France (APF) et la Fédération Française Handisport (FFH) décident d'associer leurs compétences et leurs expertises pour promouvoir l'accès aux activités physiques et sportives avec une approche inclusive et en prenant compte les besoins spécifiques de chacun. Résolument engagées en faveur d'une société inclusive autorisant l'accès de tous à l'éducation, à la santé, aux loisirs et à la vie sociale, les deux organisations ont ainsi signé une convention de partenariat afin de mettre en synergie les moyens et compétences des acteurs de leurs réseaux respectifs, au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Cette convention a été signée, en présence des deux présidents, mercredi 12 octobre lors d'une grande journée sportive où des adhérents et usagers de l'APF ont pu s'initier à des activités physiques sportives proposées par la FFH.

Le partenariat entre l'APF et la FFH s'appuie sur les axes de collaboration suivants :

- Informer et rencontrer les usagers et adhérents des deux réseaux ;
- Créer des animations sportives mutualisées ;
- Echanger entre experts des deux réseaux, retours d'expertise entre professionnels ;
- Relayer les bonnes pratiques locales ;
- Former les personnels APF sur le champ de l'activité physique ;
- Accompagner toute demande individuelle vers une activité physique pérenne dans une association sportive.

De plus, l'APF et la FFH ont décidé d'offrir à leurs membres respectifs la possibilité de découvrir les activités de l'organisation partenaire gracieusement.

Ainsi, les adhérents de l'APF bénéficient d'un an de gratuité de licence loisir Handisport, et inversement l'adhésion à l'APF est gratuite pour les licenciés de la FFH.

La première campagne d'appel à initiatives sera désormais lancée dans les prochains jours dans le réseau territorial des deux associations signataires pour une mise en relation des acteurs et accompagner toutes les actions ainsi générées par ce partenariat.

Enfin, l'APF et la FFH sont mobilisées dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux olympiques 2024. Les organisations souhaitent aussi se saisir de cet événement pour ancrer durablement la pratique sportive des personnes en situation de handicap, et que ce soit l'occasion d'améliorer l'accessibilité des sites sportifs et de leur environnement.

### **Contacts presse :**

**APF** : Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

**FFH** : Xavier Bachimont : 01 40 31 45 92 - 06 14 16 10 95

---